

N°18-01-013

L'an deux mil dix-huit, le lundi 29 janvier à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J. DELATTRE), Président, suite à la convocation en date du 18 janvier 2018.

Présents :

Mesdames CARVALHO H. ; DELRUE J. (reçoit pouvoir de G. COLIN) ; WESTENHOEFFER V. (reçoit pouvoir de I. POURCHEL) ; BERQUEZ M.L. (reçoit pouvoir de B. BEAUBOIS) ; BOIN E.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; GARENAUX M. ; BRUGGEMAN M. ; SAGNIER F. ; MONFAIT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; FOURNIER D. (reçoit pouvoir de F. DEGREMONT) ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. ; WAVRANT M. ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELATTRE G. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; BEE D.

Absents excusés :

Mesdames POURCHEL I. (donne pouvoir à V. WESTENHOEFFER) ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à G. WYCKAERT) ; DEGREMONT F. (donne pouvoir à D. FOURNIER) ; BEAUBOIS B. (donne pouvoir à M.L. BERQUEZ)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; DELATTRE J. (donne pouvoir à C. LEROY) ; COLIN G. (donne pouvoir à J. DELRUE)

Absents :

Mesdames POULAIN P. ; DOURIEZ D.

Messieurs DUWAT A. ; HOCHART J.L.

Monsieur Daniel FOURNIER est élu secrétaire.

**OBJET : PREVENTION DES CRUES – HYDRAULIQUE DOUCE – TRAVAUX SUR LA CCPL
– DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Rapporteur : José BOUFFART

Le programme de maîtrise des ruissellements et de lutte contre l'érosion des sols par des techniques d'hydraulique douce au niveau du parcellaire agricole sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) se poursuit et les premiers travaux sont envisagés dès l'année 2018.

Ce programme à l'échelle de l'intercommunalité (9 sous bassins versants – 35 000 hectares) chevauche à la fois le bassin versant de l'Aa (8 sous bassins versants) et celui de la Lys (1 sous bassins versants) et prévoit la réalisation totale de :

- 220 fascines – 4 221 ml
- 53 haies simples – 7 042 ml
- 16 bandes enherbées – 33 220 m²

Actuellement la demande de déclaration d'intérêt général est en cours suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 04 décembre au 19 décembre 2017.

Ce programme s'inscrit dans la fiche action VI-4 Maitrise des ruissellements sur les bassins versants agricoles, issue de l'axe 6 « Ralentissement des écoulements » du Programme d'action de prévention contre les inondations de l'Audomarois (PAPI Audomarois).

Sur le territoire, par délibération n°15-12-70 du 17 décembre 2015, nous avons acté le fait que le SMAGEAa agit en tant que maître d'ouvrage délégué des travaux d'hydraulique douce auprès des intercommunalités de son territoire, dont la CCPL qui reste maître d'ouvrage du programme. Ainsi, le SMAGEAa a pour rôle d'assurer le lancement et la gestion des marchés de travaux ainsi que l'accompagnement des demandes de subventions auprès des financeurs identifiés que sont l'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

Les travaux prévus consistent à installer les ouvrages linéaires (fascines et haies) et sont phasés sur 2 campagnes de réalisation afin de répartir la charge de travail en tenant compte des priorités du territoire qui visent en premiers lieux à agir le plus en amont possible.

A ce jour, suite aux négociations et à l'obtention des conventions d'ouvrage complètes, les premiers travaux concerneront 49 linéaires de haies pour 6 650 ml et 144 fascines pour 2 910 ml sur les bassins versants Aa et Lys du territoire.

Avant la réalisation de ces chantiers, une opération de piquetage est à réaliser sur le terrain pour valider définitivement les emplacements et les ouvrages (type, linéaire) à réaliser. Le lancement des travaux est également conditionné à l'obtention de l'arrêté préfectoral de DIG.

La mise en place des aménagements surfaciques (bandes enherbées) interviendra dans un second temps.

Budget prévisionnel :

Le budget prévisionnel de la réalisation des travaux s'appuie sur un montant moyen de réalisation des fascines de 42 € TTC / ml et sur un montant de réalisation des haies de 12 € TTC / ml.

Au total, le coût prévisionnel des travaux s'élève à 261 786 € TTC.

Plan de financement prévisionnel :

L'Agence de l'Eau Artois Picardie et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais sont susceptibles d'accompagner financièrement les travaux d'hydraulique douce sur les territoires. Le plan de financement prévisionnel des travaux d'hydraulique douce sur les versants Aa et Lys de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres se décompose alors comme suit :

Répartition du budget prévisionnel des travaux				
Financiers	Agence de l'Eau Artois Picardie	Département Pas-de-Calais	CCPL Maître d'ouvrage	Total
Taux de participation	60 %	20 %	20 %	100 %
Total	157 071,60 €	52 357,20€	52 357,20 €	261 786 €

Les travaux étant prévus sur 2 années et répartis en fonction des sous bassins versants à aménager, le budget prévisionnel par co-financeur se décompose selon l'échéancier annuel suivant :

Répartition du budget prévisionnel selon le phasage des travaux				
	Agence de l'Eau Artois Picardie	Département Pas-de-Calais	CCPL Maître d'ouvrage	Total
	60 %	20 %	20 %	100 %
Campagne 1 2018-2019	79 290 €	26 430 €	26 430 €	132 150 €
Campagne 2 2019-2020	77 781,60 €	25 927,20 €	25 927,20 €	129 636 €
TOTAL	157 071,60 €	52 357,20 €	52 357,20 €	261 786,00 €

Ci-dessous, le tableau récapitule les participations financières prévisionnelles globales sur 2 ans de chaque co-financeur.

Financeurs	€uros
Agence de l'Eau Artois Picardie	157 071,60 €
Département Pas-de-Calais	52 357,20 €
CCPL Maître d'ouvrage	52 357,20 €
TOTAL	261 786,00 €

3

Pour l'accompagnement des travaux d'hydraulique douce, sur le territoire des vallées de l'Aa et de la Lys de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, la sollicitation de financements d'un montant de 157 071,60 € auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et d'un montant de 52 357,20 € auprès du Département du Pas-de-Calais sera effectuée.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accepter le plan de financement des travaux d'hydraulique douce prévus sur les bassins versants de l'Aa et de la Lys du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,
- d'autoriser le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- d'autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- d'autoriser le président à inscrire et engager les dépenses et recettes aux budgets 2018 et suivants.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20180129-18-01-013-DE
Date de télétransmission : 31/01/2018
Date de réception préfecture : 31/01/2018

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement des travaux d'hydraulique douce prévus sur les bassins versants de l'Aa et de la Lys du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,
- **AUTORISE** le Président à effectuer les demandes de subventions auprès des financeurs potentiels,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- **AUTORISE** le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- **AUTORISE** le président à inscrire et engager les dépenses et recettes aux budgets 2018 et suivants.

Pour extrait conforme.

Le Président,

